

AFP, 6 octobre 2021



PAYS : France

SURFACE : 65 %

PERIODECITE : Quotidien



» 6 octobre 2021 - Edition Fil Gen

Réforme de la haute fonction publique: dialogue de sourds au Sénat

Paris, 6 oct. 2021 (AFP) -

Le gouvernement et le Sénat ont mené mercredi un dialogue de sourds autour de l'ordonnance visant à réformer la haute fonction publique, la Chambre haute décrétant un contournement du Parlement tandis que l'exécutif regrettait l'absence de projet alternatif de réforme.

"Le gouvernement fait la loi en dehors du Parlement", a attaqué d'emblée le président du groupe Les Républicains Bruno Retailleau.

"Je regrette qu'il n'y ait aucun amendement à discuter", lui a répliqué quelques minutes plus tard Amélie de Montchalin. "Cette réforme est irréversible", a insisté la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques. Promise par Emmanuel Macron après la crise des "gilets jaunes", la réforme consacre la suppression des grands corps de l'Etat, à l'exception de la Cour des comptes et du Conseil d'Etat. Les futurs hauts fonctionnaires seront tous issus d'un grand corps général d'administrateurs de l'Etat.

Irrités de ne pas avoir pu débattre de la ratification de l'ordonnance portant réforme de la haute fonction publique, plusieurs poids lourds du Sénat avaient déposé cet été une proposition de loi transpartisane visant à permettre au Parlement de se prononcer sur cette ratification.

Cet "acte politique", selon les mots du socialiste Jean-Pierre Sieser, promettait d'être acrobatique puisque dès le passage en commission, les sénateurs avaient rejeté leur propre texte, à cause des "incertitudes" quant au contenu de l'ordonnance.

Dans ce contexte, l'enjeu de la discussion de mercredi portait davantage sur la méthode choisie par le gouvernement que sur le vote de la proposition de loi (finalement rejetée à une large majorité).

Philippe Bas (LR) a ainsi dénoncé un "abus d'ordonnances" et une "carence de ratifications".

- Vote "pas lisible" - Amélie de Montchalin a opposé aux sénateurs le vote par la chambre haute de l'habilitation à légiférer par ordonnance sur cette réforme.

"Une habilitation, ce n'est pas un blanc-seing", lui a rétorqué le chef de file des centristes Hervé Marseille.

"Rien ne justifiait le recours à l'ordonnance: ni l'urgence absolument absente, ni la technicité du sujet. Cela nécessitait un débat politique devant notre représentation nationale", a estimé pour sa part la sénatrice écologiste Raymonde Poncet Monge.

"Inscrire la ratification d'une ordonnance pour ne pas la ratifier, c'est assez inédit dans les annales parlementaires", a cinglé la ministre.

"Nous allons vite parce que ça fait trente ans qu'on parle" de la réforme de la haute fonction publique, a avancé Amélie de Montchalin.

La proposition de loi a finalement été rejetée par 225 voix (LR, PS et CRCE à majorité communiste) contre 32 (RDPI à majorité En Marche et majeure partie des Indépendants). Centristes et écologistes n'ont pas pris part au vote tandis que le RDSE à majorité radicale s'est abstenu. "Un vote pas très lisible", selon la ministre.

Si l'initiative des sénateurs a tourné court mercredi, l'ordonnance fait par ailleurs l'objet de plusieurs recours devant le Conseil d'Etat, notamment de l'Association des anciens élèves de l'ENA, la réforme devant aboutir à sa suppression et à la création d'un Institut national du service public (INSP) le 1er janvier 2022.

Et les sénateurs prévoient de remettre sur la table dès le mois prochain le sujet du recours croissant aux ordonnances par le gouvernement, avec une autre proposition de loi visant cette fois à écrire dans la Constitution que les dispositions des ordonnances n'acquiescent force de loi qu'à compter de leur ratification.

vm-dga/pb

Afp le 06 oct. 21 à 19 55.

TELEFON

P.31

Tous droits de reproduction réservés